



Objet :

**Demande de subvention  
au titre du Fonds Vert  
2024 – création d'une  
toiture en panneaux  
photovoltaïque de  
production d'énergie  
électrique (performance  
environnementale)**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.*

*Nombre de membres en exercice : 18*

*Présents : Frédéric MASSIP, Aurore STELLA, Michel REY, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Christine PERROT, Maité BERTRAND, Philippe CORRE, Grégory FREDIN, Sylvain LEVEQUE, Annie PATRAS, Delphine PILLARD, Marie-Line LLAMAS, Sylvaana MACAIGNE, Hervé GAYET,*

*Absents excusés : Jacques REYNAUD (procuration à Philippe STROPPIANA), Richard GIUFFRIDA (procuration à Sylvaana MACAIGNE)*

*Absents non excusés : Philippe CORRE*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer*

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Philippe STROPPIANA*

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales, notamment le articles L.2122-22 et L.2122-23,

Le Maire expose que le projet de construction de vestiaires au stade Louis RITOU est estimé, en avant-projet sommaire, à 613 730 € HT.

Dans la conception du bâtiment, il est prévu de créer une toiture constituée de panneaux destinés à la production d'énergie photovoltaïque, estimée à 30 000 € HT. Cette production devra permettre d'alimenter le bâtiment pour l'intégralité de sa consommation électrique (auto consommation).

Ce projet de panneaux photovoltaïques est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre de la performance énergétique, à hauteur de 80% de son coût HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	300 000 €	49 %
Etat	DSIL	167 000 €	27 %
<b>Etat</b>	<b>Fonds Vert</b>	<b>24 000 €</b>	<b>4 %</b>
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		22 730 €	20 %
Emprunts		100 000 €	
<b>TOTAL HT</b>		<b>613 730 €</b>	<b>100 %</b>

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.*

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :  
Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2024  
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : octobre 2024  
Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2025

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 613 730 € HT,
- ❖ **APPROUVE** le plan de financement exposé, notamment pour le volet de toiture en panneaux photovoltaïques,
- ❖ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 24 000 € pour des panneaux photovoltaïques d'un montant estimé à 30 000 € HT.

Ainsi délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Philippe STROPPIANA

Frédéric MASSIP